

# Métier : Assistant(e) maternel(le) :



Fiche réalisée par le réseau des Relais Petite Enfance de la Dordogne

**Exercer à domicile, en Maison d'Assistant(e)s Maternel(e)s (M.A.M), en crèche familiale publique ou privée.**



## Accueillir

**Avec bienveillance , l'enfant et sa famille, en cohérence avec la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant :**

- Apprendre à connaître l'enfant et ses besoins.
- Savoir organiser la période d'adaptation avec les parents.
- Considérer les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant.
- Partager avec eux des observations et des connaissances professionnelles.

## Communiquer

**Avec l'enfant :**

- Se rendre disponible pour l'enfant : être à son écoute et considérer ses besoins.
- Accompagner l'enfant dans la compréhension et le respect des règles de vie commune.

**Avec les parents :**

- Entretenir le dialogue avec les familles en échangeant et en transmettant des informations constructives sur l'enfant.
- Faire preuve de retenue, de discrétion professionnelle et de diplomatie.
- Communiquer et s'enrichir au contact avec d'autres professionnel(le)s : Protection Maternelle Infantile (P.M.I), Relais Petite Enfance, Assistant(e)s maternelles....

## Organiser son activité

- Travailler et présenter un projet d'accueil discuté avec la famille.
- Organiser l'espace, la journée d'accueil des enfants et les activités proposées en fonction des besoins et rythmes observés : repas, soins, sommeil, activités d'éveil... Dans le respect des préconisations des services de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I).
- Veiller à la sécurité et aux conditions d'accueil de l'enfant. Savoir alerter et réagir en conséquence.
- Connaître ses droits et devoirs de salarié(e) et savoir se créer des outils de travail.
- Utiliser son droit à la formation continue afin de réactualiser ses connaissances et ses pratiques.

## UN SOCLE COMMUN :

**Le métier d'assistant(e) maternel(le) est soumis à l'obligation d'obtenir un agrément délivré par le Conseil Départemental et à l'obligation de suivre un parcours de formation spécifique. Il ouvre droit à la formation continue.**

	AVANTAGES	CONTRAINTES
<b>Exercice à domicile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie dans l'organisation du travail quotidien dans le respect des préconisations P.M.I et des attentes éducatives des familles.</li> <li>- Choix des rythmes de travail.</li> <li>- Rémunérations mensualisées et fiscalité avantageuse.</li> <li>- Primes à l'installation CAF, Prêt Amélioration Habitat, aides IRCM (régime prévoyance).</li> <li>- Négociation du tarif horaire.</li> <li>- Identification avec coordonnées sur les liste du RPE ... et sur le site Monenfant.fr gratuitement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement et sécurisation de l'espace professionnel au sein de l'espace privé (investissement matériel, organisation familiale). Équilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée.</li> <li>- Isolement professionnel possible .</li> <li>- Vulnérabilité du statut de salarié(e) du particulier employeur.</li> </ul>
<b>Exercice en M.A.M</b>  <b>Maison d'Assistant(e)s Maternel(les)</b>	<p><b>- Les avantages liés à l'exercice à domicile se retrouvent pour l'exercice en M.A.M</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prime d'installation, Prêt à l'Amélioration de l'Habitat et l'Aide au démarrage MAM possibles sous conditions.</li> <li>- Espace de travail partagé, allègement de l'isolement professionnel.</li> <li>- Attractivité des conditions d'accueil pour les familles/ Délégation d'accueil possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation des conflits interpersonnels sans appui hiérarchique.</li> <li>- Charges financières spécifiques (frais de fonctionnement).</li> <li>- Conciliation de l'accueil individualisé de l'enfant et de sa famille avec une gestion collective.</li> </ul>
<b>Exercice en Crèche Familiale publique ou privée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salarié (e) d'une organisation ; statut professionnel renforcé, gestion des contrats par un tiers.</li> <li>- Accompagnement hiérarchique du travail d'équipe, départ en formation continue facilité.</li> <li>- Sécurisation des accueils : protocoles et projet éducatif. Matériel de puériculture fourni.</li> <li>- Indemnité d'attente si pas d'enfants en accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de l'activité soumis à un projet d'établissement . Équilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée.</li> <li>- Choix des familles/ rythmes de travail soumis à l'appréciation de la hiérarchie.</li> <li>- Pas de négociation tarifaire, et d'indemnités.</li> <li>- Obligation de participer aux temps de</li> </ul>

**Risques professionnels communs :** Responsabilités importantes pour l'accueil de jeunes enfants.  
Postures professionnelles et troubles musculo-squelettiques (TMS)  
Irrégularité de l'activité en fonction des demandes d'accueil.

**Des services sont là pour vous soutenir et vous accompagner :**  
**Relais Petite Enfance, PMI, C.A.F...**